

Atelier de concertation des acteurs de la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle en vue d'une meilleure intégration des gratuits dans le régime d'assurance maladie universelle au Mali (RAMU)

M. SOGLOHOUN P.; Dr COULIBALY I

A l'occasion de la journée internationale de la couverture santé universelle, le Ministère de santé et du développement social a organisé avec l'appui de l'OMS/P4H-JLN, du quinze au seize décembre 2021 à l'Hôtel RADISSON BLU de Bamako, un atelier de concertation des acteurs de la mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle en vue d'une meilleure intégration des gratuits dans le régime d'assurance maladie universelle au Mali (RAMU). Cet atelier qui avait pour but de mettre en place un cadre de concertation pour une intégration plus efficiente des gratuits dans le RAMU était placé sous la présidence du



Représentant de Madame le Ministre de la Santé et du Développement Social a connu la participation de tous les acteurs des structures concernées que sont :

Au niveau national : le Cabinet du Ministère de la Santé et du Développement Social (MSDS) ; le Conseil National de Transition (CNT) ; le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG); le Commissariat au Développement Institutionnel (CDI) ; la Direction Générale du Budget (DGB) ; la Cellule d'Appui à la Décentralisation et la Déconcentration (CADD) de la Santé ; la CADD du Développement Social ; l'Inspection de la Santé ; l'Inspection des Affaires Sociales ; la Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DGSHP) à travers sa Sous-Direction des Établissements de Santé et la Règlementation(SDESR) ; le Groupe d'Experts Gratuits ; la Direction des Finances et du Matériel (DFM); le Haut Conseil des Collectivités ; l'Agence Malienne de la Mutualité (AMM); la Cellule de Planification et de Statistiques Secteur Santé et Développement Social (CPS/SSDS); la Direction de la Pharmacie et du Médicament (DPM); la Direction des Ressources Humaines Secteur Santé Développement Social et Promotion de la Femme (DRH/SSDS-PF); la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire (DNPSES); la Direction Nationale du Développement Social (DNDS); la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF); la Direction Nationale de la Promotion de la Femme (DNPF); l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS); le Groupe d'Experts RAMU ; l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS); CNAPESS ; la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM); la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS); l'Agence Nationale d'Assurance Médicale (ANAM) ; Association Malienne de la Mutualité Santé (AMAMUS) ; la Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire (FENASCOM); l'Union Technique de la Mutualité (UTM); le Patronat ; l'ACCRM ; l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) ; la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) ; la Centrale Démocratique des Travailleurs du Mali (CDTM) ; la Confédération Malienne des Travailleurs (CMT) ; l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ; l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM) ; la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) ; la Chambre des Mines du Mali ; l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP) ; des Personnes Ressources.

Au nombre des Partenaires : - OMS/P4H ; Save the Children ; UNICEF ; USAID ; GFF ; HP+ ; PSI ; Santé-Sud ; CTN-FB ; Misseli.

L'ouverture de l'atelier a été marquée par trois (3) interventions à savoir :
- les mots de bienvenue du Représentant du Haut Conseil des Collectivités, représentant le Maire de la Commune IV du District de Bamako ;

- l'allocation du représentant du Représentant Résident de l'OMS au Mali : qui s'est réjoui de la tenue d'un tel atelier permettant à tous les acteurs d'échanger sur les dispositifs de financement de la santé en vue d'asseoir un régime unique de prise en charge de la couverture sanitaire universelle. L'initiative de cet atelier s'intègre parfaitement dans la suite logique de la prise du décret¹ fixant les modalités d'application de la loi instituant le RAMU. En effet, le Mali dans sa démarche vers la CSU a mis en place un dispositif de protection contre le risque maladie constitué de trois mécanismes que sont : l'AMO, le RAMED et les mutuelles



¹ <https://www.maliweb.net/communiquede/communiquede-du-conseil-des-ministres-du-mercredi-1er-decembre-2021-2954984.html>

de santé. A ces dispositifs, il a été adjoint les mécanismes de gratuités et/ou de subventions des soins pour des groupes vulnérables. Toutefois, la mise en œuvre de plusieurs mécanismes de gratuité pour une variété des services, sans articulation, pourrait créer une désincitation à l’affiliation aux régimes d’assurance maladie qui ont une ambition plus grande en termes de couverture. Les présentes assises qui corroborent la priorité retenue dans la stratégie de coopération pays de l’OMS-Mali 2017-2021, consistent à « renforcer le système de santé afin qu’il permette à tous d’avoir un accès équitable aux soins de santé



en favorisant la couverture sanitaire universelle et en faisant preuve de résilience ». Ce qui a retenu l’attention des PTF qui, réunis au sein du réseau mondial consacré au financement de la santé (P4H/JLN) réaffirment leur engagement à soutenir le Mali.

- le discours d’ouverture prononcé par le Représentant de Madame le Ministre de la Santé et du Développement Social : après avoir souhaité la cordiale bienvenue à l’ensemble des participants, a rappelé que le RAMU constitue la réforme majeure² qui contribuera à étendre davantage la couverture du risque maladie à tous les maliens et maliennes. Aussi, la mise en place d’un système de financement du RAMU sans articulation avec les questions de gratuité contribuerait à

une plus grande fragmentation du système de santé au Mali. La tenue de la présente concertation permettra aux différents acteurs de communiquer sur les différents mécanismes de couverture du risque maladie pour la recherche d’alternatives dans la perspective de l’efficacité et de l’efficacités de la réforme du système de santé. Le Gouvernement du Mali est donc résolument engagé à relever les défis pour aller vers la réalisation de la Couverture Sanitaire Universelle qui constitue un des concepts les plus dynamiques pour lutter contre l’exclusion sociale, les iniquités et surtout la pauvreté. Enfin, le représentant de Madame le Ministre pense qu’il faut accélérer la mise en place du RAMU pour améliorer l’accessibilité des populations à des soins de santé de qualité.

Les travaux de l’atelier ont été ponctués par des présentations en plénière et des travaux de groupe.

Les présentations en plénière, au nombre de six, ont porté sur : la problématique des réformes en matière de protection sociale et de couverture du risque maladie au Mali : mise en place du RAMU ; la stratégie nationale de financement de la couverture santé universelle ; la mise en œuvre du régime d’assistance médicale ; les mécanismes de gratuités et/ou de subventions de soins au Mali ; la mise en œuvre de l’assurance maladie obligatoire à travers les organisme de gestion déléguée (INPS /CMSS) ; les dispositifs permettant aux acteurs du secteur informel et du monde agricole d’accéder au RAMU (à travers les mutuelles de santé).



Vue partielle des participants

A l’issue de toutes ces présentations les préoccupations majeures abordées dans les échanges ont porté sur : la problématique de l’enrôlement des acteurs du secteur du monde agricole et du secteur informel qui représentent environ 78% de la population cible ; la pérennité du financement de la gratuité.

A la lumière des présentations et des échanges, les participants répartis en deux (2) groupes de travail, ont réfléchi sur les mandats ci-après : modalités de concertation permanente des acteurs pour la CSU et de financement des gratuités avec un accent sur la recherche de synergie entre les différents mécanismes de la CSU au Mali. Au terme des travaux et des échanges en plénière les recommandations ci-dessous ont été formulées :

N°	Recommandations	Responsables	Echéance
01	Mettre en place un cadre de concertation de haut niveau des acteurs de la CSU	MSDS/DNPSES	1 ^{er} trimestre 2022
02	Evaluer annuellement les besoins de financement global des gratuités intégrées au RAMU	CANAM	Annuelle
03	Faire une inscription budgétaire adéquate régulière des besoins en financement des gratuités intégrées au RAMU	MSDS / MEF	Annuelle
04	Transférer à la CANAM les fonds destinés au financement des gratuités intégrées au RAMU	MEF	Annuelle

² mali-jo-2020-32.pdf (sgg-mali.ml)